

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023 / 54
Interdiction circulation
Travaux rues du centre-ville

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant règlementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,
VU la demande de l'entreprise RENEVIER,
CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation au droit du carrefour rue de la Liberté et rue des Fossés en raison des travaux du centre-ville,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mercredi 08 au jeudi 09 Mars 2023, la circulation sera interdite à partir de la place de la Liberté.

ARTICLE 2 : Le sens de circulation sera inversé rue Benjamin Guérard durant les travaux.

ARTICLE 3 : La circulation rue des Fossés s'effectuera à double sens pendant les travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise RENEVIER qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et automobilistes.

ARTICLE 5 : L'entreprise RENEVIER, la Police Municipale, la Gendarmerie, le SDIS sont chargées chacune en ce qui concerne de la bonne exécution du présent arrêté.